



Printemps 2015

Décision sur l'évaluation environnementale et prochaines étapes en vue de l'assainissement complet

L'évaluation environnementale est terminée

Le projet d'assainissement de la mine Giant a fait l'objet d'une évaluation environnementale en mars 2008. Cette évaluation résulte de préoccupations voulant que le projet ait des effets négatifs sur l'environnement.

Le 14 août 2014, les ministres responsables ont fait connaître leur décision à l'égard de l'évaluation environnementale pour le projet d'assainissement de la mine Giant.

Cette décision confirme que le projet a fait l'objet d'un examen approfondi, et que l'équipe du projet s'est penchée sur les répercussions sociales et environnementales qui y sont associées. Elle précise également les mesures qui doivent être prises pour répondre aux préoccupations du public.

En outre, la décision des ministres confirme que la méthode des blocs congelés constitue la meilleure façon actuellement de protéger le public et l'environnement.

L'information incluse dans la décision sur l'évaluation environnementale, y compris les 26 mesures énoncées, indique l'orientation de la prochaine phase en matière d'engagement, de conception et de prise de décisions.

La voie de l'assainissement complet

Le projet d'assainissement de la mine Giant a entrepris un examen environnemental approfondi, de même que des consultations d'experts et publiques depuis que le Canada est devenu responsable du site en 1999.

Le projet a présenté une demande en vue d'obtenir un permis d'utilisation des eaux en 2007 et a fait l'objet d'une évaluation environnementale en 2008.

La Ville de Yellowknife a demandé que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, indiquant qu'il pourrait y avoir des répercussions environnementales dans les limites de la municipalité en 2008.

Demandes d'information, séances techniques, audiences publiques de 2008 à 2012.

Stabilisation du site entreprise en 2013 et 2014 en vue de réduire les risques sur le site pendant l'évaluation environnementale.

La décision sur l'évaluation environnementale des ministres a été publiée le 14 août 2014. Il s'agit d'une étape majeure pour le projet qui permet à l'équipe du projet de poursuivre le processus pour obtenir le permis d'utilisation des eaux et des terres et d'aller de l'avant avec la conception technique.

Pendant le déroulement de ces travaux, AADNC continuera de surveiller les risques et de prendre des mesures en vue de protéger la santé et la sécurité des travailleurs sur le site, du public et de l'environnement.



Printemps 2015

Sommes-nous près de l'assainissement?

Après un processus d'évaluation environnementale qui a duré six ans et qui comprenait des demandes d'information, des séances techniques, des audiences publiques et la participation du public, le projet est sur le point d'être capable d'assainir complètement le site afin de protéger la population de Yellowknife, les peuples N'dilo et Dettah, et l'environnement local.

Bien que tout le monde veuille que l'assainissement commence le plus tôt possible, il reste encore d'importantes activités de planification et d'obtention de permis à effectuer au préalable. Ces activités ne pouvaient être exécutées tant que l'évaluation environnementale n'était pas terminée.

Cela signifie que l'assainissement n'aura lieu que dans plusieurs années. L'équipe du projet fixera une date pour le début du projet une fois qu'elle aura une meilleure idée du temps nécessaire pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans l'évaluation environnementale et mener à bien le processus réglementaire pour l'obtention des permis.

Que va-t-il se passer maintenant?

S'attaquer aux mesures de l'évaluation environnementale et remplir les exigences réglementaires

L'équipe du projet se concentre dorénavant sur l'élaboration et la mise à jour des demandes réglementaires présentées en 2007 avant que le projet ne soit soumis à une évaluation environnementale. Le projet nécessite un permis d'utilisation des eaux et des terres avant que l'assainissement puisse commencer et pour obtenir ces permis, l'équipe du projet doit préparer et présenter une trousse complète

pour le permis d'utilisation des eaux, y compris une description de projet consolidé à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

Il importe de souligner que la décision sur l'évaluation environnementale comporte 26 mesures qui doivent être prises. Ces mesures concernent les préoccupations du public en ce qui a trait aux répercussions sociales et écologiques négatives du projet.

Plusieurs de ces mesures devront être prises en considération pendant la préparation de la nouvelle description du projet et exigeront une planification et un examen approfondis. La majorité des mesures devront être prises avant que le projet ne puisse recevoir les autorisations réglementaires.

Les mesures couvrent plusieurs sujets, notamment :

- limiter l'échéancier global du projet à 100 ans;
- effectuer des examens indépendants tous les 20 ans dans le but d'évaluer l'efficacité du projet et de déterminer éventuellement une meilleure approche;
- poursuivre l'évaluation du risque global de même que des risques pour la santé humaine;
- effectuer une surveillance de la santé humaine;
- examiner des options de financement à long terme;
- mettre en place une surveillance indépendante;
- examiner diverses options pour le ruisseau Baker;
- traiter l'eau pour qu'elle corresponde aux normes de l'eau potable;
- modifier la façon dont les eaux traitées seront déversées dans le Grand lac des Esclaves;
- faciliter la recherche continue en matière de nouvelles technologies potentielles.

Printemps 2015

Au cours de la prochaine année, l'équipe du projet se concentrera avant tout sur les mesures assorties d'échéanciers, ainsi que sur les mesures déterminées par des parties telles que le groupe de travail de la mine Giant et le comité consultatif de la mine Giant.

Ces mesures concernent l'établissement d'une supervision indépendante, la réalisation d'une surveillance de la santé humaine, la poursuite de l'évaluation du risque global ainsi que des risques pour la santé humaine, l'examen d'options pour le ruisseau Baker et la mise à jour du programme actuel de surveillance de la qualité de l'air.

La plupart des mesures qui restent seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années.



Les mesures numéros 11, 12 et 13 de l'évaluation environnementale portent sur les options potentielles pour le ruisseau Baker et sur la qualité de l'eau.

Travaux d'ingénierie, conception et planification du projet

Il reste encore de nombreux travaux d'ingénierie et de planification de projet à effectuer avant de pouvoir entreprendre les travaux d'assainissement complet. Le processus d'obtention de permis oblige l'équipe du projet à recueillir les commentaires importants du public et des intervenants locaux pour la préparation de ces plans. Cette phase du projet exigera une vaste mobilisation.

Toutes ces étapes prendront du temps, mais elles feront en sorte que l'assainissement soit effectué correctement, en tenant compte des préoccupations du public en cours de route. L'équipe du projet d'assainissement de la mine Giant continuera de travailler avec les intervenants en vue de faire avancer le projet de façon inclusive au moment opportun.



Printemps 2015

Engagement envers la santé et la sécurité des travailleurs sur le site, des collectivités locales et de l'environnement

L'équipe du projet de la mine Giant continuera de veiller à ce que le site soit sécuritaire, sûr, et conforme aux règlements en assurant l'entretien des installations, en contrôlant et en inspectant les zones de stockage des résidus contaminés, en gérant l'eau de la mine et en traitant les effluents liquides sur le site.

La sécurité des travailleurs sur le site demeure une priorité en tout temps et est assurée par divers protocoles et plans de sécurité en vigueur.

En 2012, l'équipe du projet a présenté une demande d'obtention de permis d'utilisation des eaux pour commencer les travaux d'assainissement du four de grillage et du sous-sol en vue de remédier aux risques inacceptables. Une grande partie des travaux de stabilisation ont été effectués en 2013 et 2014, y compris la déconstruction du complexe de grillage, et par conséquent, le site est plus sécuritaire actuellement qu'il ne l'était il y a deux ans.

Avec le temps, à mesure que le site continuera de se détériorer, il se pourrait qu'il faille s'occuper de certains risques. L'équipe du projet maintiendra un programme permettant de cerner les risques et de les gérer jusqu'à ce que l'assainissement complet commence. En outre, l'équipe continuera d'informer le public et les intervenants et de les faire participer à ce processus.

Les dix structures de l'ancien complexe de grillage ont été décontaminées et démolies et les résidus contenant de l'arsenic sont entreposés en lieu sûr;

à l'heure actuelle, la priorité est un ménage final de la zone du four de grillage et la stabilisation du sous-sol. Le chevalement du puits « C » est également une source de préoccupation, car l'ossature de bois continue de se détériorer et le risque est maintenant jugé inacceptable. L'équipe du projet collabore actuellement avec les intervenants en ce qui a trait au chevalement et des plans ont été élaborés en vue de remédier à la situation en 2015-2016.

Nous voulons connaître votre opinion

Au cours des prochains mois et des prochaines années, de nombreuses occasions se présenteront afin de participer à ce projet. Votre participation sera essentielle pour mettre en œuvre les mesures de l'évaluation environnementale, obtenir les permis et réaliser la conception du projet.

Vous voulez en savoir davantage? Voici comment :

- Assistez aux séances d'information communautaires et aux réunions des intervenants
- Informez-vous en ligne sur le projet : www.giant.gc.ca
- Suivez-nous sur Twitter @GiantMine
- Appelez nous : 867-669-2426
- Venez nous voir : 3e étage, immeuble Gallery, 4923 52e rue, Yellowknife

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec:

Centre de contacts de demandes de renseignements du public
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Infopubs@aadnc-aandc.gc.ca

www.aadnc.gc.ca Version française (Format : PDF)
1-800-567-9604 QS-6359-000-FF-A1
ATS: 1-866-553-0554 Catalogue :R3-225/2015F-PDF
ISBN : 978-0-660-01975-8

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, 2015

This publication is also available in English under the title:
Decision of Environmental Assessment and Next Steps Towards Full Remediation.

Ensemble, allons de l'avant

